

Bât. 36-37 rue des Terres Neuves  
33130 Bègles / FRANCE  
Tél. : +33 (0)5 47 50 10 00 / Fax : +33 (0)5 56 01 78 30  
<http://ecla.aquitaine.fr/>

## **Demande de résidence d'écriture au Chalet Mauriac automne 2013**

ÉCLA Aquitaine invite les auteurs, écrivains et illustrateurs à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'un mois et demi, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 6 semaines (non fractionnables), à déterminer entre le 26 août et le 3 novembre 2013.
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 2400 euros, octroyée par ECLA Aquitaine.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

### **Vous pouvez postuler à cette résidence si :**

- > vous avez à votre actif au moins deux livres déjà publiés par une maison d'édition professionnelle (voir précisions dans le « Cahier des charges » de la résidence) ;
- > vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer en résidence.

**Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension numérique ou transmédia.**

**Date limite de candidature : 15 juin 2013**

**Prénom et NOM** .....

**Département ou Pays** (domicile actuel) .....

**Titre de votre projet** (provisoire ou définitif) .....

**Domaine littéraire** .....

S'agit-il d'un projet mettant en œuvre une dimension numérique ou transmédia ?  
OUI - NON

Fait à .....

Le .....

Signature

# Vous

**NOM (état civil)** ..... **Prénom** .....

Pseudonyme .....

**Date de naissance** ..... / ..... / ..... **Lieu de naissance** ..... **Nationalité** .....

**Adresse domicile** .....

.....

**Téléphone fixe** ..... **Téléphone mobile** .....

**Courriel** .....@.....

**Blog ou site internet** .....

**Votre domaine de création principal :**

roman, récit, nouvelles

poésie

littérature jeunesse

illustration

essai, sciences humaines, philosophie

documentaire

BD scénario

BD dessin ou mise en couleurs

autres (précisez) .....

**L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ?** OUI - NON

**Autre métier** ou source de revenus habituelle .....

## Votre projet d'écriture en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif) .....

> **Nature de votre projet**, présentation en quelques lignes : .....

.....

.....

> **Ce projet implique-t-il de travailler en collaboration avec un ou plusieurs autres créateurs ?**

OUI - NON

> Si oui, précisez leur(s) nom(s) et la nature de la collaboration .....

.....

**Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour le projet qui fera l'objet de cette résidence ?**

OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande

(aide accordée / refusée / en attente) .....

.....

## Date souhaitée de résidence

Merci d'indiquer vos disponibilités par ordre de préférence :

0 = non, 1 = premier choix, 2 = second choix

Du 26 août au 6 octobre 2013	0 - 1 - 2
Du 1er septembre au 13 octobre	0 - 1 - 2
Du 9 septembre au 20 octobre	0 - 1 - 2
Du 16 septembre au 27 octobre	0 - 1 - 2
Du 23 septembre au 3 novembre	0 - 1 - 2

## DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- **Le présent formulaire** « Demande de résidence » rempli et signé
- **Une lettre de motivation** précisant vos attentes, les raisons de votre demande de résidence.
- **Une présentation de votre projet** d'écriture en un feuillet minimum.  
Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, ou de planches ou croquis pour les illustrateurs.
- **Votre CV**
- **Votre bibliographie complète.** Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication
- **un exemplaire de vos deux dernières œuvres publiées**

*(Après le choix du jury, Écla conservera les livres du lauréat et retournera les autres à leurs auteurs)*

**Dossier complet à renvoyer  
avant le samedi 15 juin 2013  
par courrier à :**

**ÉCLA Aquitaine**  
Pôle Vie littéraire « Résidences Chalet Mauriac »  
36-37 rue des Terres Neuves  
33130 Bègles - FRANCE

### Renseignements :

ÉCLA Aquitaine

Corinne Chiaradia : [corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr](mailto:corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr) / Aimée Ardouin (06 95 61 10 06) : [aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr](mailto:aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr)

## ANNEXE :

# Cahier des charges de la résidence

## « Résidence d'écriture au Chalet Mauriac » automne 2013

**Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par le Conseil régional d'Aquitaine, propriétaire du Chalet, à l'agence Écla Aquitaine.** Il s'agit d'offrir aux auteur-e-s des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. Les projets intégrant des possibilités de développement numérique ou transmédia seront privilégiés, sans que cela soit exclusif des autres formes d'écriture et d'édition.

**Conditions d'accès >** Vous pouvez postuler à cette résidence si :

– vous avez écrit au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur

- Pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas pris en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur)
- Tous les genres littéraires sont éligibles, y compris la littérature jeunesse, la bande dessinée, les essais, la poésie et la littérature de « genre » (fantastique, policier...)
- pour les poètes seront pris en compte les publications dans des livres, des anthologies, des revues littéraires ou des périodiques reconnus.

– vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer pendant la résidence.

– vous êtes disponible pour l'une ou l'autre des périodes de résidence

**Durée du séjour >** 1 mois et demi (6 semaines, non fractionnables)

**Dates du séjour >** 6 semaines, à déterminer entre le 26 août et le 3 novembre 2013.

**Nature de la résidence >** La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il-elle pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre Écla et l'auteur-e, avant et pendant la résidence.

**Rémunération des auteur-e-s >** Pour la durée de son séjour, l'auteur-e reçoit une bourse d'écriture de 2400 € (deux mille quatre cents euros) qui sera versée par virement bancaire par Écla en deux parties : une première moitié à l'arrivée au Chalet, le solde en milieu de séjour.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa ou Maison des artistes).

**Lieu d'hébergement >** Le village de Saint-Symphorien (1750 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14, cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains. La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Aquitaine, tandis qu'Écla a en charge la programmation des résidences.

**Équipement du logement >** Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 4 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.

- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les éventuels autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le(a) résident(e) souhaite venir accompagné-e. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur.

**Transports** > Écla prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur-e/Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2<sup>nd</sup>e classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront aussi pris en charge par Écla.
- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.

**Restauration** > La régie d'avances Chalet Mauriac assurera l'approvisionnement du Chalet (nourriture et produits d'entretien) pour le jour de l'arrivée du (de la) résident-e.

La régie d'avances du Chalet Mauriac offrira également un repas d'accueil et un repas de fin de résidence. Par la suite, le-la résident-e sera autonome pour sa restauration. Seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par Écla.

**Séjour** > Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil et de fin de résidence
- ses déplacements personnels
- ses communications internationales.

### **Engagements des auteur-e-s**

Le-la résident-e s'engage :

- > à résider au Chalet Mauriac pendant six semaines, à la période définie.
- > à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence. Il-elle tiendra Écla informé de l'avancée de ce projet.
- > à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence.
- > à poster au moins une contribution, sous la forme de son choix (texte, image, son...), sur le blog dédié aux résidences du Chalet Mauriac.

> À l'issue du séjour, le-la résident-e s'engage à tenir Écla informé de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication, il-elle s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à Écla et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

**Convention de résidence** > Une convention tripartite sera signée entre l'auteur-e, la régie du Chalet Mauriac et Écla Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

**Communication** > Écla s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :

- annonce dans la Lettre d'information électronique d'Écla
- information sur le site [www.ecla.aquitaine.fr](http://www.ecla.aquitaine.fr) et page dédiée sur le blog du Chalet Mauriac
- publication d'une plaquette d'information « Résidence de ... » ;
- réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le résident.

**Modalité d'attribution** > Les dossiers sont examinés par une commission de sélection dans le mois qui suit la date limite de dépôt des dossiers. La commission, mise en place par Écla, est composée de représentants du Conseil régional d'Aquitaine et de professionnels du livre et de la lecture. Le jury se réunit pour délibérer fin juin. Les candidat-e-s sont averti-e-s du choix final du jury par courrier signé du directeur général d'Écla.